



## BTSA GdEA : Génie des Equipements Agricoles

Formation par  
apprentissage



Formation accessible à tous  
publics en situation de handicap

**Référente handicap :**

**C. Loiseaux**  
celine.loiseaux@educagri.fr

**Référente coopération**

**Internationale : A.Faivre**  
amandine.faivre@educagri.fr

**Référent pédagogique :**

**V. Bret Directrice du CFAA**  
veronique.bret@educagri.fr

### Public concerné :

- ✓ Apprentis de 15 à 30 ans.

### Conditions d'entrée en formation :

#### Conditions d'accès et d'admission :

##### La formation est accessible aux titulaires d'un :

- ✓ Etre titulaire d'un baccalauréat scientifique ou technologique (STC "physique de laboratoire et procédés industriels, STI2D, STAV").
- ✓ Etre titulaire de certaines sections de baccalauréat professionnel.
- ✓ Etre titulaire de tout autre baccalauréat de l'éducation nationale.
- ✓ Avoir signé un contrat d'apprentissage de 2 ans (constructeurs, entreprises de commerce international, distributeurs, exploitations agricoles et forestières, coopérative d'utilisation de matériel agricole, entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers).
- ✓ Participer, si nécessaire, à un entretien de motivation auprès de la direction.

### Prérequis :

- ✓ Avoir candidaté sur Parcoursup.

### Objectifs de la formation :

Le BTS GEA permet l'acquisition :

- ✓ De compétences scientifiques et technologiques permettant d'occuper des emplois dans les domaines de la conception, construction et distribution des équipements agricoles.
- ✓ Des compétences scientifiques et techniques permettant d'occuper des emplois dans l'encadrement, l'animation, la gestion d'une entreprise d'agroéquipements.

### Déroulement de la formation :

- ✓ La formation est réalisée dans le cadre de l'apprentissage sur deux années, à raison de 20 semaines de formation au CFAA par an, soit 700 heures.
- ✓ Le reste du temps est consacré à la formation en entreprise (dont 5 semaines de congés payés).
- ✓ Les jeunes fréquentent les cours par alternance, de septembre à juillet.

### Programme de formation : BTS GDEA

#### Semestre 1 : Mise en route d'un matériel chez un agriculteur

		Disciplines	Volume horaire
<b>UE11</b>	Connaissance des matériels de traction et de travail du sol	AE-Physique-Informatique-Mathématiques-Gestion LV-PV - Physique	220H
<b>UE12</b>	Connaissances agronomiques et phytotechniques	PV-Physique	60H
<b>UE13</b>	Connaissances technico économiques	Gestion-AE	50H
<b>EPS</b>			20h

#### Semestre 2 : Mise en œuvre d'une journée démonstration

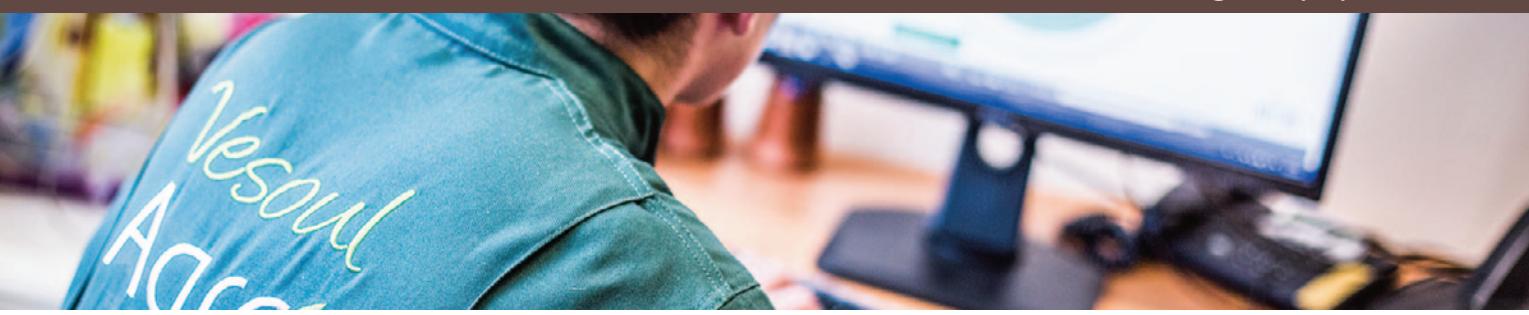
<b>UE21/U22</b>	Organiser un événement (communiquer et planifier)	ESC-Français-AE-LV-Doc-Economie générale	153H
<b>UE23</b>	Mettre en œuvre une journée démonstration	LV-Commerce-AE- ESC-Sécurité-Français- Maths-Informatique	119H
<b>UE24</b>	Analyser l'impact de l'événement	AE- Commerce-Français-Informatique-Gestion	65H
<b>EPS</b>			13h

#### Semestre 3 : Organisation d'une formation technique en lien avec la maintenance de matériels

<b>UE31</b>	Conception d'une action de formation	AE-Français-LV	53H
<b>UE32</b>	Animation d'une séquence de formation technique	Français-AE-LV-Physique-Informatique	100h
<b>UE33</b>	Evaluation, exploitation et valorisation d'une séquence de formation	LV-AE-Informatique	135H
<b>UE34</b>	(EIL) Echange de pratiques liées à la formation dans un contexte professionnel à l'étranger	LV technique-Physique-Commerce-SESG-ESC	42H
<b>EPS</b>			20h

#### Semestre 4 : Accompagnement d'une entreprise agricole dans un contexte de transitions (collecte, analyse, conseils)

<b>UE41</b>	(EIL) Agroéquipement au service de l'élevage/Agriculture de précision	PA-PV-LV technique-AE	45H
<b>UE42</b>	Approche globale et stratégique de la structure	Gestion-Commerce-PA-PV-Maths-Informatique-SESG-AE-Economie générale	195H
<b>UE43</b>	Exploitation des données de la structure à des fins décisionnelles	Maths-Informatique-SESG	90H
<b>UE44</b>	S'engager dans un mode de vie actif et solidaire	EPS	20h



Formation par  
apprentissage



Formation accessible à tous  
publics en situation de handicap

**Référente handicap :**

**C. Loiseaux**  
celine.loiseaux@educagri.fr

**Référente coopération**

**Internationale : A.Faivre**  
amandine.faivre@educagri.fr

**Référent pédagogique :**

**V. Bret Directrice du CFAA**  
veronique.bret@educagri.fr

**CFA Agricole  
de Haute-Saône**

16, rue E. Belin  
CS. 60363  
70014 Vesoul cedex  
Tél. 03 84 96 85 00

cfa.haute-saone@educagri.fr  
www.vesoul-agrocampus.fr

## BTSA GdEA : Génie des Equipements Agricoles

### Modalité d'évaluation et mode de validation :

Le diplôme du Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) est attribué à l'issue d'un contrôle continu réalisé durant 2 années de formation en centre et en entreprise.

Le diplôme est attribué en fonction des notes obtenues durant le contrôle en cours de formation :

- La moyenne générale doit être supérieure à 10/20.
- La moyenne des épreuves professionnelles doit être supérieure à 10/20.
- Chaque note des épreuves professionnelles doit être supérieure à 6/20.

### Délai d'accès à la formation :

l'entrée en formation s'effectue dès la signature du contrat et l'élaboration de la convention pédagogique par le CFAA et validée par l'employeur.

<https://www.education.gouv.fr/inserjeunes-un-service-d'aide-l-orientation-des-jeunes-en-voie-professionnelle-309485>

### Poursuites d'études & Métiers préparés :

#### Poursuite d'études :

Le diplôme permet d'envisager une poursuite d'études en Licence commerce Lancement de Nouveaux Produits en Agroéquipements ou en Licence Maintenance des Systèmes Pluritechniques.

#### Métier préparé :

Le titulaire du BTS GdEA vise à :

- ✓ Contribuer à la conception et à l'adaptation de matériels.
- ✓ Formuler des conseils en lien avec les équipements.
- ✓ Assurer la pérennité des matériels en participant à des choix stratégiques d'investissement et à la gestion technicoéconomique de parcs.
- ✓ De participer aux activités commerciales de l'entreprise.

### Indicateurs de résultats :

#### Cliquez ou scanner

[https://vesoul-agrocampus.fr/--sR-g2J1-oPB\\_nW4-hQrl6MIY.html](https://vesoul-agrocampus.fr/--sR-g2J1-oPB_nW4-hQrl6MIY.html)



Rémunération*						
Salaire minimum mensuel brut en contrat d'apprentissage au 1 <sup>er</sup> janvier 2025						
Salaire d'un apprenti en 2024	Moins de 18 ans		de 18 à 20 ans		de 21 à 25 ans	
	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut
1 <sup>ère</sup> année d'apprentissage	27% SMIC	<b>492,22€</b>	43% SMIC (1)	<b>783,90€</b>	53% SMIC	<b>966,21€</b>
			50% SMIC (1)	<b>911,51€</b>		
2 <sup>ème</sup> année d'apprentissage	39% SMIC	<b>710,98€</b>	51% SMIC (2)	<b>929,75€</b>	61% SMIC	<b>1 112,05€</b>
			57% SMIC (2)	<b>1 039,13€</b>		
3 <sup>ème</sup> année d'apprentissage	55% SMIC	<b>1 002,67€</b>	67% SMIC	<b>1 221,43€</b>	78% SMIC	<b>1 421,96€</b>
26 ans et plus						
Salaire d'un apprenti en 2024	Base de calcul		Montant brut			
	100% du SMIC		<b>1 823,03 €</b>			

(1) De 43% à 50%, suivant les branches. - (2) De 51% à 57%, suivant les branches.

### Aides aux employeurs

Aide à l'embauche :  
**Toutes les formations**

**Une aide est octroyée la première année, à la signature du contrat d'apprentissage, le montant de cette aide est révisable à l'initiative du gouvernement**